

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU LYCÉE FRANÇAIS "LE CONCORDE" DE MALABO**

Date : 29 novembre 2024

Heure : 17h00

Lieu : Bâtiment de l'établissement scolaire

Présents : Membres du Comité de Gestion

Membres de l'Ambassade

Parents d'élèves (36)

ORDRE DU JOUR :

- 1. Présentation du rapport financier de l'année civile 2023**
- 2. Présentation du budget 2025**
- 3. Recrutement d'une infirmière pour l'année 2025**
- 4. Questions diverses**

17h07 : Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire, reportée de 30 minutes faute de quorum.

17h37 : Le Président du Comité de Gestion ouvre la séance en annonçant l'ordre du jour et présente le rapport financier 2023.

Le budget 2025 est présenté et approuvé par les personnes présentes.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Résolution N° 1 AG du 29 novembre 2024

Objet : Adoption d'une nouvelle grille salariale

L'Assemblée Générale adopte la nouvelle grille salariale proposée par le Comité de Gestion.

- Nombre de votants : 36

- Pour : 33

- Contre : 3

- Abstentions : 0

Résolution N° 2 AG du 29 novembre 2024

Objet : Augmentation annuelle des frais de scolarité à chaque rentrée scolaire

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la proposition du Comité de Gestion sur la nécessité d'une augmentation automatique et annuelle des frais de scolarité, adopte une augmentation régulière de 0,5 % à 1 % des frais scolaires, à condition que la situation financière de l'établissement ne s'améliore pas, jusqu'à la présentation des comptes annuels à l'Assemblée Générale de juin 2025.

- Nombre de votants : 36

- Pour : 19

- Contre : 17

- Abstentions : 0

Résolution N° 3 AG du 29 novembre 2024

Objet : Désignation d'un parent référent pour le contrôle des comptes et création d'une commission technique ad hoc pour la mise à jour des statuts

L'Assemblée Générale :

- Demande au Comité de Gestion de désigner un parent volontaire ayant les compétences nécessaires pour contrôler les comptes de l'Association des Parents d'Élèves.

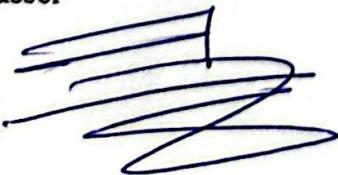
- Approuve la création d'une commission technique ad hoc composée de quatre personnes chargées de mettre à jour les statuts de l'Association.

Résolution N° 4 AG du 29 novembre 2024

Objet : Recrutement d'une infirmière ou d'un(e) aide-infirmier(ère) pour les premiers secours

Le Président du Comité de Gestion

Ahmad Youssef



Lycée français le concorde de Malabo
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION N°1 AG Du 29 Novembre 2024
Portant sur l'adoption d'une nouvelle grille salariale.

L'Assemblée Générale du lycée français le "Concorde" de Malabo, réunie à Malabo le 29 novembre 2024,

Vu les statuts de l'Association des parents d'élève,

Après avoir écouté la proposition du comité de gestion,

Adopte la nouvelle grille salariale proposée par le Comité de Gestion.

Nombre de Votants : 36

Ont voté :

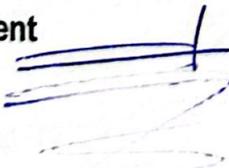
Contre : 3

Abstention : 0

La présente Résolution prend effet à compter de sa date de signature.

Malabo, le 29 Novembre 2024

Le Président



Ahmad Youssef

Pour Assemblée Générale

Lycée français le concorde de Malabo
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION N°2 AG Du 29 Novembre 2024

Portant augmentation annuelle des frais de scolarité à chaque rentrée scolaire.

L'Assemblée Générale du lycée français le "Concorde" de Malabo, réunie à Malabo le 29 novembre 2024.

Vu les statuts de l'Association des parents d'élève,

Après avoir écouté La proposition du comité gestion sur l'urgence d'une augmentation mécanique et annuelle des frais de scolarité, L'Assemblée Générale

Adopte l'augmentation annuelle et régulière de 05% à 1% des frais de scolarité chaque année scolaire si la situation financière de l'établissement ne s'améliore pas à la présentation des comptes annuels lors de l'Assemblée Générale du mois de juin 2025.

Nombre de votants : 36

Ont voté :

Contre : 17

Abstention : 0

La présente Résolution prend effet à compter de sa date de signature.

Malabo, le 29 Novembre 2024

Le Président

Pour Assemblée Générale

Ahmad Yousser

Lycée français le concorde de Malabo
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION N°3 AG Du 29 novembre 2024

Portant sur la sollicitation d'une personne ressource pour contrôler les comptes et la création d'une commission technique Ad hoc Pour actualiser les statuts

L'Assemblée Générale du lycée français le "Concorde" de Malabo, réunie à Malabo le 29 Septembre 2024,

Vu les statuts de l'Association des parents d'élève à son article 12 et 16,

A l'issue de ses délibérations,

Instruit, le Comité de Gestion pour désigner un parent d'élève volontaire aux compétences avérées et justifiées pour contrôler les comptes de l'Association des parents d'élèves sur une période déterminée,

Donne son aval au président du comité de Gestion pour la mise en place d'une commission technique ad hoc de quatre personnes chargées d'actualiser les statuts de l'Association des parents d'élèves.

La présente Résolution prend effet à compter de sa date de signature.

Malabo, le 29 Novembre 2024

Le Président



Ahmad Youssef

Pour Assemblée Générale